



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
30.06.2015

L'an deux mille quinze et le six juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 15/60

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE Mmes BALOUP, GARCIA, Mr LEFERT, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mr GRIMAL, Mme ANGLES, Mrs DE GUALY, KOWALCZYK, Mmes CHAILLET, THUEL, Mr PEYRONIE, Mme PELLEGRINI.

**Absents** : Mme BABAUX procuration à Mr GUIRAUD  
Mr CROUZET procuration à Mr FABRE  
Mme PESA procuration à Mme RAYNAL  
Mmes GONZALES procuration à Mme THUEL  
Mr BARDY

**Secrétaire** : Mr GRIALOU

Objet de la délibération \_\_\_\_\_

*Rapporteur : Monsieur Julien Le Roch*

#### REGLEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le règlement des équipements sportifs présente les conditions générales et particulières d'utilisation des installations sportives de la ville de Saint-Juéry. Ce cadre de référence a pour but de valoriser les relations et la compréhension entre les différents intervenants, d'optimiser l'utilisation des équipements et de favoriser leur accès au plus grand nombre dans le cadre d'une pratique individuelle ou collective, tout en assurant pour tous, la sécurité et l'hygiène nécessaires.

*Adopté à l'unanimité*

Le règlement des équipements sportifs s'adresse à tous les usagers des installations communales (scolaires, associations, particuliers, institutions, entreprises, personnel communal). L'utilisateur pénétrant au sein de l'équipement sportif doit en avoir pris connaissance et s'engage à s'y conformer. En cas de non-observation du présent règlement, l'utilisateur ou l'organisme peut voir sa responsabilité engagée.

Lecture étant faite de ce règlement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'adopter le règlement des équipements sportifs.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 20 octobre 2015  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental